Offre de formation 2018

Formation – Occupation du domaine privé et focus sur le cadre et l'exécution des baux des collectivités

Public concerné

Elus des communes et des EPCI à fiscalité propre adhérents à l'Association des Maires de Haute-Savoie

Intervenant(s)

Maître Agathe BASTARD-ROSSET et Maître Anne-Catherine BORG, Cabinet d'avocats Philippe PETIT & Associés

Programme de la formation

Programme prévisionnel :

INTRODUCTION :
Consistance du domaine privé des collectivités (articles L 2211-1 et L 2212-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)
Gestion du domaine privé des collectivités (article L 2221-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques)

PREMIERE PARTIE : LES CONVENTIONS A USAGE D'HABITATION
A – LE PRINCIPE : APPLICATION DE LA LOI DU 6 JUILLET 1989 : conclusion, exécution et fin du bail
B – L'EXCEPTION : LA CONCLUSION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE

DEUXIEME PARTIE : LES CONVENTIONS A USAGE PROFESSIONNEL ET COMMERCIAL
A – LE BAIL PROFESSIONNEL
B – LE PRINCIPE EN MATIERE COMMERCIALE : LE BAIL COMMERCIAL
C – LES EXCEPTIONS EN MATIERE COMMERCIALE

TROISIEME PARTIE : AUTRES CONVENTIONS
A – BAUX DE DROIT COMMUN
B – BAUX RURAUX
C – BAUX EMPHYTEOTIQUES
D – BAUX A CONSTRUCTION
E – CONVENTIONS SUR DES RESERVES FONCIERES

Date, lieux et horaires

Dates et lieux : **jeudi 11 octobre 2018 à Annecy** – Conseil départemental – Salle Tom Morel – Bâtiment principal du conseil départemental (Rez-de-Chaussée)
Horaires : **9h à 12h30**
Groupe limité à 20 personnes

BULLETIN D'INSCRIPTION – Formation – Occupation du domaine privé et focus sur le cadre et l'exécution des baux des collectivités

Commune : ……

Adresse mail : ……

Participants : Nombre : …….

Prénom - NOM Qualité Adresse mail (si différente de l'adresse indiquée ci-dessus)

……

……

Numéro(s) de portable où joindre les participants en cas de besoin (IMPORTANT):

……

……

Frais d'inscription

50 euros par personne

Modalités d'inscription

Bulletin réponse à retourner par mail :
secretariat@maires74.asso.fr

Inscription avant le vendredi 4 octobre 2018

Participera(ont) à la formation du jeudi 11 octobre 2018
à ANNECY (Salle Tom Morel au Conseil départemental à Annecy)
de 9h à 12h30

ATTENTION : L'INSCRIPTION EST OBLIGATOIRE et LIMITEE A UN GROUPE DE 20 PERSONNES MAXIMUM

Les demandes d'inscription des participants sont prises en compte selon l'ordre d'arrivée et dans la limite des places disponibles.

Votre inscription ne sera vraiment validée qu'après envoi d'un **mail de confirmation de notre part**.

Le règlement (50 € par participant) est à effectuer à réception de la facture. Toute inscription non annulée dix jours avant le début de la formation est due.

L'Association des Maires de Haute-Savoie se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session si le nombre d'inscrits est insuffisant.

Cachet de la Mairie/l'EPCI et Signature du Maire/Président (obligatoires) :

MAISON DES MAIRES 58 Rue Sommeiller – 74 000 ANNECY
Services Généraux – Tél : 04 50 51 47 05 – Télécopie : 04 50 52 71 35
Site internet : www.maires74.asso.fr – Courriel : secretariat@maires74.asso.fr